



AVIS PUBLIC
AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE
ET D'AUDITION PUBLIQUE
221 RUE PRINCIPALE
LOT 3 762 094

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Directrice générale & Greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Boniface.

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement #566 relatif à la démolition d'immeubles concernant l'immeuble suivant :

Un bâtiment résidentiel, sis sur le lot numéro 3 762 094 du cadastre du Québec, situé au 221, rue Principale.

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Comité de démolition sera saisi de cette demande lors de la réunion qui se tiendra le 25 août 2026 à 19 h.

Toute personne qui souhaite s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, soit au plus tard le 25 août 2026, ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la Greffière-trésorière, par courriel à l'adresse suivante : info@saint-bo.ca

L'immeuble visé par la demande étant un immeuble patrimonial, le Comité de démolition tiendra, conformément à l'article 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une audition publique le 25 août 2026 à 19 h, à la salle du Conseil municipal située au 155, rue Langevin, Saint-Boniface, afin d'entendre les personnes intéressées et de présenter le projet de démolition.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 12e jour du mois d'août 2026.



Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière

